

ANNEXE 2 – DEMANDE DE CONGÉ MATERNITÉ (2025-2026)

La demande de *congé maternité* est à retourner à votre *circonscription avec le certificat médical* au cours des *14 premières semaines* de grossesse. Les demandes de congés pathologiques sont à transmettre dans les 48h à votre circonscription

Je soussignée :			
Nom:	Prénom :		
Date de naissance :			
Nombre d'enfant(s) déjà à charge :			
Grade : professeur des écoles : \Box titulair	$^{ ext{re}}$ \square stagiaire \square contractuel	le	
Établissement d'exercice (nom et commune)	(si vous avez encore une affectation		
Circonscription:			
Exerce à temps partiel durant cette année so Adresse personnelle :			
N° de téléphone :	1ail :	@ac-versailles.fr	
I) sollicite un congé maternité :			
Dates du congé maternité souhaitées : du /auau/			
			II) sollicite un congé lié à un état pathologique
□ congé pathologique avant le congé maternité (durée maximale de 2 semaines) Joindre, sous 48h, le certificat médical établi par le médecin ou la sage-femme qui suit votre grossesse avec			
			la durée du congé pathologique.
□ congé pathologique résultant de l'accouche maternité)	ement (durée maximale de 4 semain	es après la fin du congé	
Joindre, sous 48h, le certificat médical établi	par le médecin ou la sage-femme c	qui suit votre grossesse.	
Fait àle	Fait à	le	
Signature de l'intéressée :	Signature de l'IEN de	Signature de l'IEN de circonscription :	